



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 15 :
AVENANTS AUX
CONVENTIONS D'OBJECTIFS
ET DE FINANCEMENT CAF
DANS LE CADRE DE LA CTG
2020-2024- TAUX DE
FINANCEMENT CAF-MSA -
AUTORISATION DE
SIGNATURE

Séance Ordinaire du 6 décembre 2022

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu Ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 6 décembre 2022.

Présents : Patrick BOBET, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Philippe FARGEON, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Bruno QUERE, Armelle ABAZIOU BARTHELEMY, Bérengère DUPIN, Benjamin DUGERS, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Grégoire REYDIT, Jonathan VANDENHOVE, Sarah DEHAIL, Xavier DE JAVEL, Didier PAULY, Jean-Jacques HERMENCE, Maxime JOYEZ, Patrick ALVAREZ.

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 26

Absent : 0

Excusés : 9

Excusés avec procuration : Nathalie SOARES (à Marie Emmanuelle DA ROCHA), Michel MENJUCQ (à Bruno QUERE), Daniel BALLA (à Françoise COSSECQ), Guillaume ALEXANDRE (à Mathilde FERCHAUD), Géraldine AUDEBERT (à Sandrine JOVENE), Violette LABARCHEDE (à Alain MARC), Julie-Anne BROUSSIN (à Jonathan VANDENHOVE), Damien ROUSSEAU (à Jean-Jacques HERMENCE), Claire LAYAN (à Patrick ALVAREZ).

Absent :

Secrétaire : Sarah DEHAIL

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DÉCEMBRE 2022

DOSSIER N° 15 : AVENANTS AUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CAF DANS LE CADRE DE LA CTG 2020-2024- TAUX DE FINANCEMENT CAF-MSA - AUTORISATION DE SIGNATURE

RAPPORTEUR : Maël FETOUH

A la suite de modifications des règles de financement des Prestations de Services (PS) par la Caisse d'Allocations Familiales, une mise à jour des Conventions d'Objectifs et de Financement qui lient la Commune et la CAF de la Gironde est nécessaire.

Trois avenants indiquent de nouveaux taux de financement de la CAF et de la MSA. En effet, à la suite d'un accord entre les deux institutions, un taux fixe est défini pour chaque territoire. La CAF calcule les prestations de service en fonction de ce taux. Dorénavant, la MSA complétera le pourcentage restant, quel que soit le nombre de ressortissants MSA effectivement accueillis.

Les taux sont fixés ainsi pour le Bouscat en 2022 :

- Le multi-accueil la Chenille verte : 98,22 % de régime général
- Le multi-accueil Les Mosaïques : 100 % de régime général
- Le Service d'Accueil Familial : 98,67 % de régime général.

La passerelle était déjà sur un taux fixe, et les ALSH également.

Les différents avenants sont annexés à la présente délibération.

VU le Code Général des collectivités Territoriales,

VU le Code de l'aide sociale et des familles,

VU la convention territoriale globale adoptée en conseil municipal le 28 janvier 2020,

VU l'avenant à la convention territoriale globale signé le 20 juillet 2020,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Article unique : AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants aux conventions d'objectifs et de financement CAF ci-dessus désignés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :

35 voix POUR

Fait et délibéré le 6 décembre 2022

LE MAIRE,

Le/La secrétaire de séance,

Patrick BOBET

Sarah DEHAIL